

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	13 mai 2026
Numéro	26.134	Heure	15h16

Auteur-e(-s) : Céline Barrelet	Lié à (facultatif) : ad
--------------------------------	----------------------------

**Titre : Projet Schiffenen-Morat (ScheM) : quels impacts sur les eaux neuchâtelaises ?**

**Contenu** (questions posées au Conseil d'État) :

Nous remercions le Conseil d'État pour ses précisions sur le projet d'assainissement du barrage de Schiffenen, qui modifiera le régime hydrologique et la chimie de l'eau du lac de Morat<sup>1</sup> et, par répercussion, des lacs de Neuchâtel et de Bienne.

- Quels sont les effets attendus sur le niveau des lacs de Neuchâtel et de Bienne, la circulation des eaux entre les trois lacs, la protection contre les crues et les milieux naturels du littoral ?
- Quels sont les effets attendus sur la qualité des eaux des lacs de Neuchâtel et de Bienne, notamment sur les concentrations en nutriments (phosphore et azote) et en oxygène, sur la faune piscicole, les cyanobactéries, le phytoplancton et le zooplancton, et la température ?
- Quelles sont les démarches entreprises par le canton de Neuchâtel pour faire valoir de manière proactive ses intérêts au sein de ce projet ?
- Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE), le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et le service des ponts et chaussées (SPCH) sont-ils partie prenante des différents groupes de travail mis en place dans le cadre du développement de ce projet ?

**Développement** (commentaire aux questions) :

Dans le cadre de l'assainissement du barrage de Schiffenen, le canton de Fribourg annonçait, le 4 décembre 2024, avoir retenu la variante « dérivation du débit turbiné dans le lac de Morat » et demandait à Groupe E de poursuivre les études<sup>2</sup>. Ainsi, une partie de l'eau qui s'écoulait jusqu'ici dans la Sarine et l'Aar jusqu'au lac de Bienne fera un détour par les lacs de Morat et de Neuchâtel, avant d'arriver à nouveau dans le lac de Bienne. Le débit de pointe du rejet dans le lac de Morat sera d'environ 118 m<sup>3</sup>/s<sup>1</sup> (à titre de comparaison, le débit le plus élevé mesuré dans la Broye, à Payerne, était de 147 m<sup>3</sup>/s le 8 juin 1990<sup>3</sup>, et dans l'Areuse, à Boudry, de 168 m<sup>3</sup>/s le 15 février 1990<sup>3</sup>) et l'augmentation moyenne attendue du niveau dans le lac de Morat sera de 10-15 cm<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>[20250303-Pro-Agricultura-Seeland.pdf](#)

<sup>2</sup>[Schiffenen–Morat : un projet hydraulique durable | Groupe E](#)

<sup>3</sup><https://www.hydrodaten.admin.ch/fr/seen-und-fluesse>

**Souhait d'une réponse écrite : OUI**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Céline Barrelet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Julie Boillat	Christine Ammann Tschopp	Patrick Erard
Yves Pessina	Barbara Blanc	Monique Erard
Stéphanie Skartsounis	Cloé Dutoit	Richard Gigon
Nicolas de Pury		